



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un CHAT

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Délivré par Typhanie GROLLET : ACACES N° 484b-7531

Vous avez pour projet d'accueillir un chat dans votre vie, nous ne pouvons que vous encourager à connaître ce bonheur. Mais attention, le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous sensibiliser à ses besoins, mais également aux obligations qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Le chat est un être vivant, comme tout autre animal son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

----- LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES -----

découlent des 5 libertés fondamentales des animaux. Ce sont des besoins primaires, liés à la survie

Absence de faim
et de soif.

Absence de
contrainte
physique.

Absence de
douleurs,
blessures et
maladies.

Absence de peur
et de détresse.

Liberté
d'expression des
comportements
normaux.

1. MANGER ET BOIRE

- Le chat est un carnivore domestique, il a donc majoritairement besoin de protéines animales dans la composition de sa ration.
- Il doit être nourri tous les jours, avec la quantité appropriée (ni trop, ni pas assez) avec une alimentation adaptée à son espèce, son âge et son statut physiologique. Idéalement à volonté s'il se régule seul sans prise de poids ou en plusieurs petits repas répartis sur la journée.
- Les aliments industriels complets de qualité sont formulés pour couvrir tous les besoins de l'animal.
- Une alimentation ménagère peut également être donnée mais elle doit également couvrir les besoins nutritionnels du chat (pas de restes de table, complémentation en vitamines et minéraux).
- Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire dans le choix de l'alimentation adaptée aux besoins de votre chat.
- Le chat a tendance à boire peu ce qui le rend sensible aux maladies urinaires. Il doit donc avoir en permanence à disposition de l'eau très propre, avec une bonne oxygénation. Les fontaines à eau incitent le chat à boire. Cet enrichissement de son environnement de vie permet de le stimuler mentalement, en l'occupant. Un chat adulte boit entre 40 et 60 ml/kg/j. Ce besoin est augmenté quand il fait chaud. Il faudra tout de même être attentif si votre chat venait à boire dans de trop grandes quantités, et en parler à votre vétérinaire. En effet, si votre chat se met à boire anormalement, cela peut être significatif d'un problème de santé.
- Une alimentation mixte (pâtée et croquettes) est fortement recommandée chez le chat afin de garantir une meilleure satisfaction de ses besoins en eau et donc de protéger ses reins.

2. DORMIR

Un chat dort en moyenne entre 15 et 18 heures par jour. Il doit disposer d'un habitat qui lui permette de se reposer en toute tranquillité. Les chats aiment se percher et se cacher, il est donc indispensable de prévoir des espaces dédiés. Il convient de ne pas le déranger pendant son sommeil.

3. RESPIRER

Au vu de la sensibilité de l'appareil respiratoire du chat, il faut éviter les odeurs fortes (parfum, litière parfumée) et la fumée de cigarette.

4. ELIMINER

- Le chat est un animal très propre. Il doit disposer d'un bac d'une taille adaptée à sa morphologie, garni d'une litière appropriée et absorbante. Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire dans le choix d'une litière adaptée.
- Il faudra éliminer quotidiennement les excréments et les urines agglomérant la litière et la nettoyer et désinfecter régulièrement en la renouvelant totalement. Certains chats plus sensibles peuvent avoir besoin d'un nettoyage complet plus fréquent.
- La litière devra être placée dans un endroit calme et facile d'accès, loin de sa nourriture. Attention aux bacs fermés, certains chats ont peur de s'y aventurer. Si vous avez plusieurs chats, le nombre de litières devra être adapté. Il est préconisé d'avoir une litière en plus du nombre de chats détenus, soit 3 litières pour 2 chats par exemple.
- Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adaptée, hygiène non satisfaisante, ...) peut conduire à des comportements d'élimination inappropriés, en dehors du bac.
- En cas de changement de comportement ou de signes d'inconfort, il faudra en parler au vétérinaire afin d'écarter les maladies susceptibles d'expliquer ces changements.

5. ACTIVITES PHYSIQUES ET MENTALES

En fonction de l'âge et du stade physiologique, le chat a besoin de se déplacer et d'explorer son environnement. Il pourra alors marcher, courir, sauter, en fonction de l'espace de vie qui lui est offert. Celui-ci devra être pensé en 3D et disposer de plusieurs niveaux afin d'offrir au chat une aire de repos et d'observation et la possibilité de rester à distance.

----- LES BESOINS COMPORTEMENTAUX -----

1. COMPORTEMENTS SOCIAUX

- Le chat n'est pas un animal solitaire strict. Selon son tempérament, son éducation ou son développement, il appréciera particulièrement la présence des humains et généralement celle d'autres chats.
- Le chat doit pouvoir bénéficier chaque jour de moments de complicité, de jeu et d'interactions positives avec des humains. Si ceux-ci sont souvent absents, la présence d'un autre chat pourrait être bénéfique pour son bien-être relationnel.
- Une attention particulière doit être portée lors de tout changement d'environnement de vie car le chat y est très sensible (déménagement, arrivée de nouveaux membres dans la famille, décès...).

2. C'EST UN CHASSEUR-GRIGNOTEUR

Il est très actif à l'aube et au crépuscule. Il est important de respecter ce comportement alimentaire ancestral, même en appartement. Il sera important d'enrichir son environnement de vie afin de satisfaire ses instincts de chasse via l'utilisation de certains accessoires ludiques (gamelle anti-glouton, distributeur, jouet...). Cela permettra d'augmenter son activité, de limiter son ennui et de ralentir également sa prise alimentaire et limitant ainsi l'excès de poids et les risques d'obésité.

Toutefois, les chats peuvent se lasser rapidement de leurs jouets. Pour maintenir leur intérêt, il est recommandé de mettre en place une rotation des jouets, n'en laissant que quelques-uns accessibles simultanément, en combinaison avec des sessions de jeu avec vous. Attention aux plantes toxiques qu'ils pourraient avoir envie de grignoter, renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

3. IL A UN GRAND BESOIN EXPLORATOIRE

Quand le chat n'a pas accès à l'extérieur via un jardin, il aime observer le monde extérieur par la fenêtre ou balcon. Si vous les ouvrez et lui laissez l'accès, il faudra impérativement les sécuriser du bas jusqu'en haut, à l'aide de grillage à poule ou filet de protection spécial, afin d'éviter les chutes ou les fugues. Les fenêtres oscillo-battantes présentent également un risque car les chats peuvent y rester coincés. Il est important de lui laisser la possibilité d'aller dans toutes les pièces de votre habitation si celles-ci ne présentent pas un danger pour lui.

4. IL DOIT POUVOIR EXPRIMER DES COMPORTEMENTS PROPRES À SON ESPÈCE

Il devra pouvoir exprimer son comportement de au moyen de griffoirs verticaux et horizontaux disposés près de ses lieux de repos. Ce comportement sert habituellement à la communication et à l'entretien des griffes.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

----- LES BESOINS MÉDICAUX -----

1. ÊTRE INDEMNÉ DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

- Pour respecter son bien-être, le chat devra être indemne de douleurs, lésions et maladie.
- Le chat doit aussi être examiné par un vétérinaire en cas de mal-être apparent, ou de suspicion d'un problème de santé ou d'une souffrance.
- L'obésité diminue sa qualité et son espérance de vie.
- Le dégriffage et la section des cordes vocales sont interdits en France pour des raisons d'atteinte au bien-être.

2. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE

- Le chat doit aussi être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel.
- Le surpoids peut entraîner des conséquences négatives sur son bien-être, et être à l'origine de certaines maladies, voire en compliquer d'autres existantes (diabète, maladies cardiaques).
- Des antiparasitaires externes et internes devront être administrés pour protéger le chat, en moyenne 3 à 4 fois par an. La fréquence dépendra de son âge et de son mode de vie.
- En cas d'accumulation de tartre sur les dents, un détartrage sous anesthésie générale sera parfois préconisé par le vétérinaire.

3. STÉRILISATION

La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées indésirées source d'abandon et de maltraitance. Elle sera obligatoire dans toutes les associations ou refuges où vous adopterez votre compagnon.

4. SOINS À LA MAISON

Un chat réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage, le nettoyage des yeux, oreilles, dents et la coupe des griffes. Un chat aux poils longs et les races brachycéphales (crâne court et nez écrasé, comme le Persan) réclament un entretien plus fréquent ou minutieux.

LES OBLIGATIONS D'IDENTIFICATION

- L'identification d'un chat est une obligation légale avant toute cession gratuite ou payante (article L 212-10 du Code Rural). Elle doit être faite par la personne qui cède l'animal. Le fait de céder un animal non identifié est puni d'une amende de 750 €.
- Même en l'absence de cession, tous les chats nés après le 1er janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de 7 mois, doivent être identifiés. Nous recommandons cependant de le faire le plus tôt possible.
- Le chat doit être identifié par puce électronique ou par tatouage et référencé auprès de l'I-cad qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Il faudra signaler tout changement d'adresse, de détenteur, la perte ou le vol, ou encore le décès de l'animal à l'I-cad.

Pour voyager à l'étranger, le chat devra être identifié (par puce électronique, ou par tatouage si ce dernier a été réalisé avant le 03 juillet 2011 et est encore lisible) et être vacciné contre la rage au moins 3 semaines avant de passer la frontière et avoir un passeport que le vétérinaire délivrera lors de la vaccination contre la rage.

----- LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES -----

L'espérance de vie du chat est en moyenne de 15 ans bien que certains peuvent vivre plus longtemps et atteindre la 20ème. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chat peut grandement varier selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée).

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien.

- Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé.
- La litière coûte entre 100 € (entrée de gamme peu absorbante) et 250 € par an.
- Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement du chat (gamelles, litière, fontaine à eau, jouets, paniers, griffoirs...) peuvent représenter 100 à 300 € au démarrage, en fonction des besoins de votre animal, qu'il faudra pour certains renouveler en fonction de l'usure.

Coûts vétérinaires

- Les soins vétérinaires (vaccin, antiparasitaire externe, vermifuge...) seront de 50 à 200 € par an.
- La stérilisation du chat peut coûter entre 100 et 300 € en fonction du sexe et du type d'opération. Grâce à l'adoption en association ces coûts, compris dans les tarifs d'adoption vous reviennent relativement moins chers.
- Les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du chat. Certaines déficiences, pathologies ou maladies peuvent engendrer des analyses, et des traitements à vie.
- Les bilans sanguins pour les seniors (+8/10 ans) sont fortement recommandés pour faire le point sur la santé du chat. Comptez entre 80 et 120 €.

Autres coûts à envisager

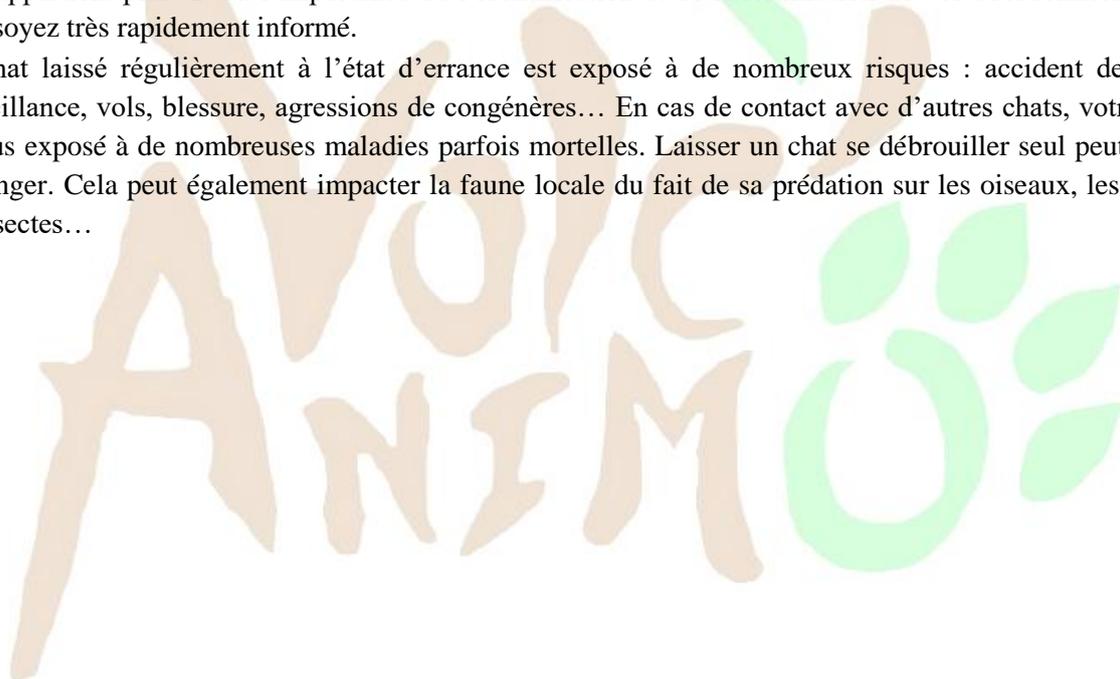
- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter ou une personne de confiance, il est à noter que les chats sont des animaux très sensibles à un changement d'environnement, ils préféreront souvent rester chez eux plutôt qu'être gardés dans un autre lieu (amis, familles, pensions, ...). Une garde à domicile est fortement recommandée.
- Des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation. Il faudra veiller à sécuriser l'environnement de votre chat.

----- Maltraitance animale et abandon -----

- Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chats. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal. Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental est passible des peines exposées ci-dessus.
- En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.
- Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

----- L'errance du chat -----

- Un chat est considéré comme errant dès lors qu'il est non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations ou encore, s'il est identifié et trouvé à plus de 1000 m de son domicile ou s'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Le chat errant peut être conduit en fourrière et vous devrez vous acquitter de frais avant de pouvoir le récupérer. Un chat qui entre en fourrière et qui n'est pas récupéré par son propriétaire risque l'euthanasie. Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés, passé ce délai sans réclamation, le chat ne vous appartient plus. D'où l'importance de l'identification et de l'actualisation de vos coordonnées, afin que vous soyez très rapidement informé.
- Un chat laissé régulièrement à l'état d'errance est exposé à de nombreux risques : accident de la route, malveillance, vols, blessure, agressions de congénères... En cas de contact avec d'autres chats, votre chat est de plus exposé à de nombreuses maladies parfois mortelles. Laisser un chat se débrouiller seul peut le mettre en danger. Cela peut également impacter la faune locale du fait de sa prédation sur les oiseaux, les rongeurs, les insectes...





ASSOCIATION VOLC'ANIMO N° W632013112

Association de Protection Animale de Loi 1901

36 rue des Vigeries 63112 Blanzat

✉ : volcanimo@gmail.com

☎ : 06.76.32.34.33.

**Annexe au certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un CHAT,
à retourner complété et signé**

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Délivré par Typhanie GROLLET : ACACES N° 484b-7531

----- **Engagement** -----

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : _____

Le : _____

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :